

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA PREMIÈRE PLATE-FORME ÉCONOMIQUE AFRICAINE, 20-22 MARS 2017, PORT LOUIS (MAURICE)
Doc. EX.CL/1023(XXXI)**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur la première plate-forme économique africaine, 20-22 mars 2017, Port-Louis (Maurice) et **ADOpte** les recommandations qui y sont contenues ;
2. **FÉLICITE** la République de Maurice d'avoir abrité avec succès la première plate-forme économique africaine ;
3. **DÉCIDE** que :
 - i) la Commission, en collaboration avec la Fondation de l'Union africaine de s'assurer que tous les États membres seront invités à la plate-forme économique africaine, et que le niveau de représentation se fasse à la discrétion des États membres ;
 - ii) un temps adéquat soit alloué pour le débat de tous les thèmes de la plate-forme ;
 - iii) un lieu approprié soit utilisé pour les futures plates-formes économiques africaines ;
 - iv) une vérification financière indépendante soit entreprise pour déterminer l'impact financier de l'inauguration de la plate-forme économique africaine ;
 - v) la Commission en collaboration avec la Fondation de l'Union africaine réduise le coût de participation du Secteur privé à la plate-forme économique africaine, en vue d'attirer plus de participants du Secteur privé ;
 - vi) un sommet tripartite (États membres, Secteur privé et Universités) sur l'éducation et le développement des compétences, la science, la technologie et l'innovation soit organisé avant la seconde édition de la plate-forme économique africaine, qui aura lieu en 2018 ;
 - vii) la Commission, en collaboration avec la Fondation de l'Union africaine élabore une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations sur la première plate-forme économique africaine et la soumette, pour examen, au Sommet de janvier 2018 ;

- viii) la Commission, en collaboration avec la Fondation de l'Union africaine entreprenne une évaluation complète de la plate-forme économique africaine mettant l'accent, notamment, sur l'impact financier et soumette un rapport avec les recommandations appropriées au Sommet de janvier 2018 ;
 - ix) la Fondation de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission élabore un mécanisme de suivi pour enregistrer et faciliter les accords conclus, les projets planifiés et les accords commerciaux conclus lors des réunions de la plate-forme ;
4. **APPROUVE** l'offre de la République de Maurice d'abriter la deuxième plate-forme économique africaine en mars 2018. À cet égard, **CHARGE** la Commission de l'Union africaine et la Fondation de l'Union africaine de travailler avec le pays hôte (Maurice) pour assurer le succès de la deuxième plate-forme économique africaine.